



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations

Question écrite n° 9010

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les propositions de la Caisse d'allocations familiales Béarn et Soule pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux. La législation actuellement en vigueur pénalise fortement les personnes en situation de chômage indemnisé qui reprennent une activité supérieure à 77 heures par mois. Cette activité, bien souvent précaire, provoque l'arrêt de la neutralisation des revenus professionnels dans le calcul de l'assiette des ressources. Il en résulte une perte du bénéfice des prestations familiales ou de la possibilité d'une remise de dettes par dépassement du quotient familial. Ce seuil de 77 heures par mois peut, par conséquent, constituer un frein à la reprise du travail. Aussi, afin de remédier à cette situation et d'encourager la recherche d'un emploi stable, la CAF Béarn et Soule propose de rehausser ce seuil en le portant à un minimum de 100 heures par mois. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement par rapport à la mesure évoquée par cet organisme social.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9010

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6695

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)